

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mercredi 26 août 2015 à 19 h, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mme Josée Bastien, en remplacement de Mme Paule Fortier, Mmes Johanne Beaulieu, Sandra East, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, MM. Denis Chabot et Antonio Ciarciaglino, tous commissaires formant quorum.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj. et Denis Riopel, dir. serv. ress. mat.

Mmes Paule Fortier, Danielle Laramée et Corinne Payne ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

La présidente, Mme Paule Fortier, ayant prévenu de son absence, la séance est ouverte par la vice-présidente de la Commission scolaire, Mme Josée Bastien, conformément aux articles 158 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*. Les commissaires présents forment quorum.

Il est 19 h.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-150826-2810

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2015.

Adopté

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-150826-2811

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2015.

Adopté

SUIVI À LA RÉOLUTION N^O CE-150623-2808

La Direction générale informe les membres du comité exécutif qu'aucune entente n'a été conclue concernant la location d'un immeuble afin d'offrir le programme d'enseignement professionnel « DEP 5319 – Charpenterie-Menuiserie » dès septembre 2015 (rés. n^O CE-150623-2808)

ORDRE DU JOUR

Résolution n^O CE-150826-2812

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants :

4. Rapport sur les nominations de gestionnaires durant la période estivale – Adoption; (*huis clos*)
5. Modification au Plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements pour l'année scolaire 2015-2016 – Adoption;
6. Rapport sur les adjudications de contrats durant la période estivale – Adoption;
7. Adjudication de contrats de service de déneigement des écoles pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 – Adoption;
8. Nomination des professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique/électrique) dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » – Adoption;
9. Protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac relativement à l'utilisation du parc municipal durant les travaux de l'école Horizon-du-Lac – Adoption;
11. Varia;

Adopté

HUIS CLOS

RAPPORT SUR LES NOMINATIONS DE GESTIONNAIRES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n^O CE-150826-2813

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 5.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n^O CE-150826-2814

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 10.

RAPPORT SUR LES NOMINATIONS DE GESTIONNAIRES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CE-150826-2815

ATTENDU le mandat de la Direction générale de procéder aux nominations durant la période estivale (rés. n° CE-150609-2797);

ATTENDU les recommandations unanimes des comités de sélection;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ENTÉRINER les nominations suivantes :

- madame Sylvie Poissant, directrice d'école primaire;
- madame Marie-Ève Charbonneau, directrice adjointe d'école secondaire.

Tel que précisé dans la Politique locale de gestion des cadres d'école de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, ces candidates seront soumises à une période de probation maximale d'une durée de deux ans.

Adopté

RAPPORT SUR LES ENGAGEMENTS ET NOMINATIONS DE GESTIONNAIRES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CE-150826-2816

ATTENDU le mandat de la Direction générale de procéder aux nominations durant la période estivale (rés. n° CE-150609-2797);

ATTENDU les recommandations unanimes des comités de sélection;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'ENTÉRINER les engagements et nominations suivants :

- madame Brigitte Lemieux, directrice adjointe d'école secondaire;
- madame Mélanie Samson, directrice adjointe d'école secondaire;
- madame Patricia Sénéchal, directrice adjointe d'école secondaire.

Tel que précisé dans la Politique locale de gestion des cadres d'école de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, ces candidates seront soumises à une période de probation maximale d'une durée de deux ans.

Adopté

RAPPORT SUR LA NOMINATION D'UN GESTIONNAIRE DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CE-150826-2817

ATTENDU le mandat de la Direction générale de procéder aux nominations durant la période estivale (rés. n° CE-150609-2797);

ATTENDU les recommandations unanimes des comités de sélection;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ENTÉRINER la nomination de monsieur Hugues Labine, coordonnateur à la Direction du service de la formation générale des jeunes.

Tel que précisé dans la Politique locale de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, ce candidat sera soumis à une période de probation d'une durée d'un an.

Adopté

PLAN D'ORGANISATION DES ADMINISTRATEURS DES SERVICES ET DES ÉTABLISSEMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 – MODIFICATION

Résolution n° CE-150826-2818

ATTENDU qu'en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) du conseil des commissaires, le comité exécutif a le pouvoir d'adopter le plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements (Plan d'organisation) proposé par le directeur général;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) conformément à la Politique locale de gestion des administrateurs (RH-05);

ATTENDU la résolution n° CE-150512-2786;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le Plan d'organisation afin de tenir compte de l'évaluation effectuée par la Direction du service des technologies de l'information;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER, tel que modifié, le Plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements pour l'année scolaire 2015-2016 (RH-02), lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 259.

Adopté

RAPPORT SUR LES ADJUDICATIONS DE CONTRATS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CE-150826-2819

ATTENDU la résolution n° CE-150609-2798 concernant l'adjudication de contrats durant la période estivale;

ATTENDU l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du 7 août 2014 de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Saint-Eustache;

ATTENDU le contrat émis à la firme professionnelle en ingénierie (géotechnique) Groupe ABS inc. pour la réalisation d'études géotechniques concernant le projet de construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Eustache;

ATTENDU la résolution n° CE-140610-2701 concernant le renouvellement et l'adjudication des contrats de service de cantine pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017;

ATTENDU la requête de La Boîte Régale Santé de mettre fin au contrat de service de cantine aux écoles de l'Envolée et Plateau Saint-Louis;

ATTENDU la requête du concessionnaire La Bouffe à Jojo de mettre fin au contrat de service de cantine à l'école des Lucioles;

ATTENDU la requête du concessionnaire Aramark de mettre fin au contrat de service de cantine aux écoles Horizon-du-Lac, secondaire Liberté-Jeunesse, secondaire Henri-Dunant, secondaire du Harfang, secondaire du Harfang (pavillon Saint-François), secondaire Lucille-Teasdale, secondaire d'Oka, Polyvalente Deux-Montagnes, Saint-Gabriel, secondaire Rive-Nord;

ATTENDU le contrat émis au concessionnaire La marmite à saveurs (Laurence Loyer) pour les services de cantine à l'école de l'Envolée pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017;

ATTENDU le contrat émis au concessionnaire Julie Beaulieu pour les services de cantine à l'école Plateau Saint-Louis pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017;

ATTENDU le contrat émis aux concessionnaires Manon Michaud et Geneviève Langlois Cloutier pour les services de cantine à l'école des Lucioles pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017;

ATTENDU le contrat émis au concessionnaire Les délices à Edith (Edith Chéné) pour les services de cantine à l'école Arc-en-Ciel pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017;

ATTENDU le contrat émis au concessionnaire Chantal Fleury pour les services de cantine à l'école Horizon-du-Lac et à l'école secondaire Liberté-Jeunesse pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017;

ATTENDU le contrat émis au concessionnaire Gestion Richard Ouimet pour les services de cantine à l'école secondaire Henri-Dunant pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017;

ATTENDU le contrat émis au concessionnaire Line Gagnon pour les services de cantine à l'école secondaire du Harfang et secondaire du Harfang (pavillon Saint-François) pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017;

ATTENDU les contrats émis au concessionnaire Aramark pour les services de cantine aux écoles secondaire Lucille-Teasdale, Polyvalente Deux-Montagnes et secondaire Rive-Nord pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ENTÉRINER l'adjudication du contrat de réalisation d'études géotechniques dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Eustache, à la firme professionnelle en ingénierie (géotechnique) Groupe ABS inc. pour la somme de 37 236,79 \$, toutes taxes exclues;

D'ENTÉRINER la résiliation des contrats de cantine des écoles suivantes :

Écoles primaires (mets cuisinés sur place)	Concessionnaires
de l'Envolée	La Boîte Régale Santé
Plateau Saint-Louis	La Boîte Régale Santé
des Lucioles	La Bouffe à Jojo

École primaire (mets non cuisinés sur place)	Traiteur
Horizon-du-Lac	Aramark Québec inc.

Écoles secondaires (mets cuisinés sur place)	Concessionnaires
secondaire Liberté-Jeunesse	Aramark Québec inc.
secondaire Henri-Dunant	Aramark Québec inc.
secondaire du Harfang et secondaire du Harfang (pavillon Saint-François)	Aramark Québec inc.
secondaire Lucille-Teasdale	Aramark Québec inc.
Polyvalente Deux-Montagnes	Aramark Québec inc.
secondaire Rive-Nord	Aramark Québec inc.
Saint-Gabriel	Aramark Québec inc.
secondaire d'Oka	Aramark Québec inc.

D’ENTÉRINER l’adjudication des contrats de cantine des écoles suivantes pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017 :

Écoles primaires (mets cuisinés sur place)	Concessionnaires
de l’Envolée	La marmite à saveurs (Laurence Loyer)
Plateau Saint-Louis	Julie Beaulieu
des Lucioles	Geneviève Langlois Cloutier et Manon Michaud
Arc-en-Ciel	Les délices à Edith (Edith Chéné)

École primaire (mets non cuisinés sur place)	Traiteur
Horizon-du-Lac	Chantal Fleury

Écoles secondaires (mets cuisinés sur place)	Concessionnaires
secondaire Liberté-Jeunesse	Chantal Fleury
secondaire Henri-Dunant	Gestion Richard Ouimet
secondaire du Harfang et pavillon Saint-François	Line Gagnon
secondaire Lucille-Teasdale	Aramark Québec inc.
Polyvalente Deux-Montagnes	Aramark Québec inc.
secondaire Rive-Nord	Aramark Québec inc.

DE RESCINDER partiellement les résolutions n° CE-140610-2701 et n° CE-140827-2719.

Adopté

ADJUDICATION DE CONTRATS DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DES ÉCOLES POUR LES HIVERS 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018
 Résolution n° CE-150826-2820

ATTENDU l’appel d’offres public # 190AO1512 concernant les contrats de service de déneigement pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, avec possibilité de reconduction pour deux années supplémentaires;

ATTENDU le résultat de l’appel d’offres public # 190AO1512;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'ADJUGER les contrats de service de déneigement des écoles suivantes pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, avec possibilité de reconduction pour deux années supplémentaires, aux plus bas soumissionnaires conformes suivants :

Gravel Excavation inc.		
	Total 3 ans <i>(excluant les taxes)</i>	Total 5 ans <i>(incluant une possibilité de reconduction pour 2 années supplémentaires) (excluant les taxes)</i>
de la Renaissance	22 693,44 \$	37 822,40 \$
secondaire Henri-Dunant	61 044,27 \$	101 740,45 \$
Terre-Soleil	28 371,84 \$	47 286,40 \$
Montant total <i>(excluant les taxes)</i> :	112 109,55 \$	186 849,25 \$

M.R.C. Transport inc.		
	Total 3 ans <i>(excluant les taxes)</i>	Total 5 ans <i>(incluant une possibilité de reconduction pour 2 années supplémentaires) (excluant les taxes)</i>
Le Rucher Le Rucher Annexe	22 680,00 \$	37 800,00 \$
Le Rucher (pavillon Félix-Leclerc)	6 000,00 \$	10 000,00 \$
secondaire Rive-Nord	25 401,00 \$	42 335,00 \$
de l'Espace-Couleurs	17 058,00 \$	28 430,00 \$
Jeunes du monde	23 184,00 \$	38 640,00 \$
Montant total <i>(excluant les taxes)</i> :	94 323,00 \$	157 205,00 \$

Les Fermes Belvache inc.		
	Total 3 ans <i>(excluant les taxes)</i>	Total 5 ans <i>(incluant une possibilité de reconduction pour 2 années supplémentaires) (excluant les taxes)</i>
de l'Harmonie-Jeunesse	16 590,00 \$	27 650,00 \$
des Moissons (pavillon Mgr. Conrad-Chaumont)	7 350,00 \$	12 250,00 \$
Du Bois-Joli	18 675,00 \$	31 125,00 \$
secondaire du Harfang	37 636,80 \$	62 728,00 \$
secondaire du Harfang (pavillon Saint-François)	9 967,50 \$	16 612,50 \$
Montant total <i>(excluant les taxes)</i> :	90 219,30 \$	150 365,50 \$

9324-5280 Québec inc.		
	Total 3 ans <i>(excluant les taxes)</i>	Total 5 ans <i>(incluant une possibilité de reconduction pour 2 années supplémentaires) (excluant les taxes)</i>
Chante-Bois	21 000,00 \$	35 000,00 \$
de Fontainebleau	13 500,00 \$	22 500,00 \$
Notre-Dame de l'Assomption	19 500,00 \$	32 500,00 \$
Plateau Saint-Louis Plateau Saint-Louis (pavillon Saint-Edmond)	36 000,00 \$	60 000,00 \$
Montant total <i>(excluant les taxes)</i> :	90 000,00 \$	150 000,00 \$

Ferme Gérard Renaud inc.		
	Total 3 ans <i>(excluant les taxes)</i>	Total 5 ans (incluant une possibilité de reconduction pour 2 années supplémentaires) <i>(excluant les taxes)</i>
de la Clé-des-Champs	21 392,00 \$	35 936,00 \$
Girouard	29 763,00 \$	49 999,00 \$
Prés fleuris	18 974,00 \$	31 874,00 \$
Montant total <i>(excluant les taxes)</i> :	70 129,00 \$	117 809,00 \$

D’AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D’AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document initiant le processus.

Adopté

Mme Sandra East quitte son siège à 19 h 25.

Mme Johanne Beaulieu occupe son siège à 19 h 25.

NOMINATION DE PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE (MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE) DANS LE CADRE DE LA MESURE 50620 « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »
 Résolution n^o CE-150826-2821

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer les travaux suivants dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (résolution n^o CC-150623-4307) :

BÂTIMENT	PROJET	Coût estimé du projet (incluant honoraires, imprévus et taxes)
CFP l'Émergence	Projet éco-énergétique et vétusté (Maintien des bâtiments)	1 119 623 \$
de la Renaissance	Resurfaçage de la toiture (Maintien des bâtiments)	240 000 \$
de la Seigneurie	Réfection de la toiture (Maintien des bâtiments)	570 000 \$
de l'Envolée	Resurfaçage de la toiture (Maintien des bâtiments)	240 000 \$
Gaston-Pilon	Isolation de la poutre de pourtour (infiltration d'eau) (Maintien des bâtiments)	280 000 \$
Polyvalente Deux-Montagnes	Enlèvement du flochage d'amiante au plafond (Maintien des bâtiments)	670 000 \$
Sauvé	Réfection de la toiture (Maintien des bâtiments)	240 000 \$
secondaire d'Oka	Réfection des salles d'habillage (Maintien des bâtiments)	730 000 \$
secondaire du Harfang	Remplacement des portes de périmètre (Maintien des bâtiments)	270 000 \$
Terre des jeunes	Remplacement des portes de périmètre (Maintien des bâtiments)	240 000 \$
Village-des-Jeunes	Remplacement des portes de périmètre (Maintien des bâtiments)	160 000 \$

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie (mécanique/électrique) pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) et le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que les coûts estimés des honoraires pour les services de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie (mécanique/électrique) seront inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE RETENIR les firmes professionnelles suivantes pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, le tout sous réserve de l'approbation des projets par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » :

BÂTIMENT	PROJET
CFP l'Émergence	Projet éco-énergétique et vétusté (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : François Grenon Architecte inc. - Firme d'ingénieur mécanique : Beaudoin Hurens inc.
de la Renaissance	Resurfaçage de la toiture (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : Lachance & associée architectes inc.
de la Seigneurie	Réfection de la toiture (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : Le consortium Dallaire Fréreau architectes
de l'Envolée	Resurfaçage de la toiture (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : Un architecture inc.
Gaston-Pilon	Isolation de la poutre de pourtour (infiltration d'eau) (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes inc.
Polyvalente Deux-Montagnes	Enlèvement du flochage d'amiante au plafond (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : François Grenon Architecte inc. - Firme d'ingénieur électrique : Beaudoin Hurens inc.
Sauvé	Réfection de la toiture (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : Yves Woodrough Architectes inc.
secondaire d'Oka	Réfection des salles d'habillage (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : Claude Hamelin Lalonde + DKA Architectes en consortium - Firme d'ingénieur mécanique : Collard St-Pierre Experts-Conseils inc.
secondaire du Harfang	Remplacement des portes de périmètre (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : Yelle Maillé Legault architectes en consortium
Terre des jeunes	Remplacement des portes de périmètre (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : Yelle Maillé Legault architectes en consortium
Village-des-Jeunes	Remplacement des portes de périmètre (Maintien des bâtiments) - Firme d'architecture : Yelle Maillé Legault architectes en consortium

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer les bons de commande initiant le processus.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES ET LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC RELATIVEMENT À L'UTILISATION DU PARC MUNICIPAL DURANT LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE HORIZON-DU-LAC

Résolution n^o CE-150826-2822

ATTENDU la décision du conseil des commissaires à l'effet de construire une nouvelle bâtisse pour l'école Horizon-du-Lac (rés. n^o CC-150324-4238);

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 13 mars 2015 de réaliser le projet de construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain de l'école Horizon-du-Lac;

ATTENDU le manque d'espace de la cour d'école durant la construction de la nouvelle bâtisse;

ATTENDU la proposition de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac de permettre l'utilisation du parc municipal situé en face de l'école durant les travaux de construction;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'APPROUVER le protocole d'entente avec la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac relativement à l'utilisation du parc municipal durant les travaux à l'école Horizon-du-Lac;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit protocole d'entente;

DE VERSER ledit protocole d'entente au répertoire des présentes sous la cote 260.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CE-150826-2823

Il est proposé par M. Denis Chabot

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 19 h 45.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général